

AVIS PUBLIC 2021-029

Élection générale

Scrutin du 7 novembre 2021

Je soussignée, **Me Marie-Christine Fraser, présidente d'élection**, donne aux électeurs de la Ville de Val-des-Sources, l'avis suivant:

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - poste de maire(sse)
 - postes de conseillers(ères) aux sièges numéros : 1, 2, 3, 4, 5 et 6.
2. Toute déclaration de candidature aux postes ouverts devra être produite **sur rendez-vous** à mon bureau, aux jours et aux heures comme suit:
 - du 17 septembre 2021 au 30 septembre 2021
 - du lundi au jeudi - de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
 - le vendredi – de 9 h à 12 h

Quant au vendredi 1 octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9h30 et 20h**, aux dates suivantes :
 - Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**
 - Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**
 - Jour de vote au bureau de la présidente d'élection : **Mardi 2 novembre 2021**
4. Vous pourrez voter par correspondance si êtes dans les situations suivantes :
 - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible;
 - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes considéré(e) comme porteur(euse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de Covid-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - être en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation;

- Si vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
-
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 9 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir des nouveaux.

5. J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Mme Annie Lamontagne

6. Vous pouvez me rejoindre aux coordonnées suivantes :

Hôtel de ville de Val-des-Sources
345, boulevard Saint-Luc
Val-des-Sources (Québec) J1T 2W4
Numéro de téléphone: 819-200-8527
Courriel : greffe@valdessources.ca

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 8^e jour du mois de septembre 2021.



ME MARIE-CHRISTINE FRASER
PRÉSIDENTE D'ÉLECTION